Société X&ME

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 18 Boulevard Aristide Briand, 94500 Champigny-sur-Marne RCS Créteil n° 850 619 495

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

À Champigny-sur-Marne, le 20 octobre 2025, à 14h00.

Feuille de présence

Étaient présents :

- Monsieur Xavier PETIT, Président,
- Monsieur Lucas BOMETON

Ordre du jour

- 1. Décisions d'investissement.
- 2. Dépôt de la marque X&ME.
- 3. Rédaction d'un pacte d'associés fixant les règles entre associés.

Délibérations

Première résolution - Décisions d'investissement

Après présentation par le Président du plan d'investissement pour le développement de la plateforme X&ME, les associés approuvent à l'unanimité le principe des investissements nécessaires à la finalisation et au déploiement technique de la plateforme, ainsi que la mise en œuvre des actions marketing et commerciales associées.

Deuxième résolution - Dépôt de marque

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le dépôt de la marque « X&ME » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Le Président est habilité à effectuer toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires à cet effet, au nom et pour le compte de la société.

Troisième résolution - Rédaction d'un pacte d'associés

L'assemblée décide à l'unanimité d'engager la rédaction d'un pacte d'associés entre Monsieur Xavier PETIT et Monsieur Lucas BOMETON afin de définir les droits, obligations, et modalités de collaboration entre associés, ainsi que les règles de gouvernance et de sortie éventuelle dans le cadre de la creation d'une filiale.

Société X&ME

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 18 Boulevard Aristide Briand, 94500 Champigny-sur-Marne RCS Créteil n° 850 619 495

Clôture de séance

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 20 octobre 2025.

Xavier PETIT, Président

Signature :